

MONOGRAPHIE

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE VANNES

2016

SOMMAIRE

Introduction.....	4
I- Le Conseil de développement du Pays de Vannes, une trajectoire liée à la fabrication de son territoire.....	6
A- La création du Conseil impulsée par la loi Voynet mais poussée par une culture du dialogue.....	7
B- La trajectoire du Conseil: une approche évolutive.....	7
1- Des changements de référents techniques.....	7
2- Une organisation des travaux qui tend à davantage de souplesse..	8
3- Une récente réorganisation des collègues.....	8
4- Un budget mouvant avec des financeurs dont le poids varie.....	8
II- Le Conseil de développement, une instance de dialogue social.....	11
A- Une vision de la démocratie participative faite pour les citoyens, mais des valeurs construites autour de la société civile.....	12
1- La démocratie participative vue par le Conseil : une mobilisation citoyenne pour le développement du territoire.....	12
2- Des valeurs basées sur l'écoute et la vision à long terme.....	12
3- Les valeurs des membres : des valeurs identiques à celles du Conseil.....	13
B- La composition du Conseil : la société civile organisée au service du territoire.....	14
1- Une difficulté à renouveler les membres.....	15
2- Les réflexions sur la composition se poursuivent.....	15
C- Une méthode de travail souple mais basée sur une démarche.....	16
D- Des travaux peu reconnus.....	20

III- Quelle image le Conseil reflète-t-il à l'extérieur ?26

A- Les moyens mis en œuvre pour se rendre visible sur le territoire.....27

1- Une communication interne bien ficelée.....27

2- Mais un manque de visibilité vers l'extérieur.....28

B – Une plus-value des conseils de développement difficile à cerner par les institutions publiques.....28

1- Des missions bien comprises mais un rôle à redéfinir.....28

2- Une relation ambiguë ?29

3- Un choix affirmé de ne pas saisir.....29

4- Un statut à réaffirmer.....30

Conclusion.....31

INTRODUCTION

Du fait des réformes territoriales actuelles, les territoires connaissent de profonds changements tels que le renforcement de l'intercommunalité, l'évolution des périmètres et la baisse des dotations de l'État aux collectivités. De plus, les modes de vie et les pratiques des habitants évoluent et bouleversent l'organisation des territoires. L'investissement des citoyens pour leur territoire évolue également, amenant à de nouvelles pratiques de démocratie. Ainsi, de par ces réformes, les territoires sont donc amenés à s'adapter à l'émergence de ces pratiques nouvelles.

Les conseils de développement, instances territoriales, s'intéressent à la démocratie participative. De par leur fonctionnement, ils œuvrent au développement local.

C'est pourquoi, aujourd'hui, le Réseau des Conseils de développement Bretons, avec le soutien de ses partenaires (Conseil Régional de Bretagne et CESER) ressent le besoin de caractériser et de préciser ces évolutions sur les Conseils de développement de Bretagne. Avec comme objectif de créer une unité entre les Conseils, le Réseau souhaite aujourd'hui réaliser des monographies de chaque Conseil afin de mesurer leur impact sur les territoires.

Ainsi, ils souhaitent au travers de cette étude accompagner les différents Conseils à mieux se positionner dans les territoires.

Ces monographies sont ainsi construites à partir de l'analyse du fonctionnement du Conseil par le biais d'entretiens, de questionnaires et d'observation. Elles ont pour objectif de mettre en avant l'implication et l'impact des Conseils sur les territoires bretons. Elles apporteront également des réflexions sur leur devenir et leurs complémentarités avec les autres instances de démocratie participative.

Cette monographie s'appuie dans un premier temps sur l'historique du Conseil de développement du Pays de Vannes. Cette première partie permet de voir comment le Conseil s'est construit et a évolué au fil du temps.

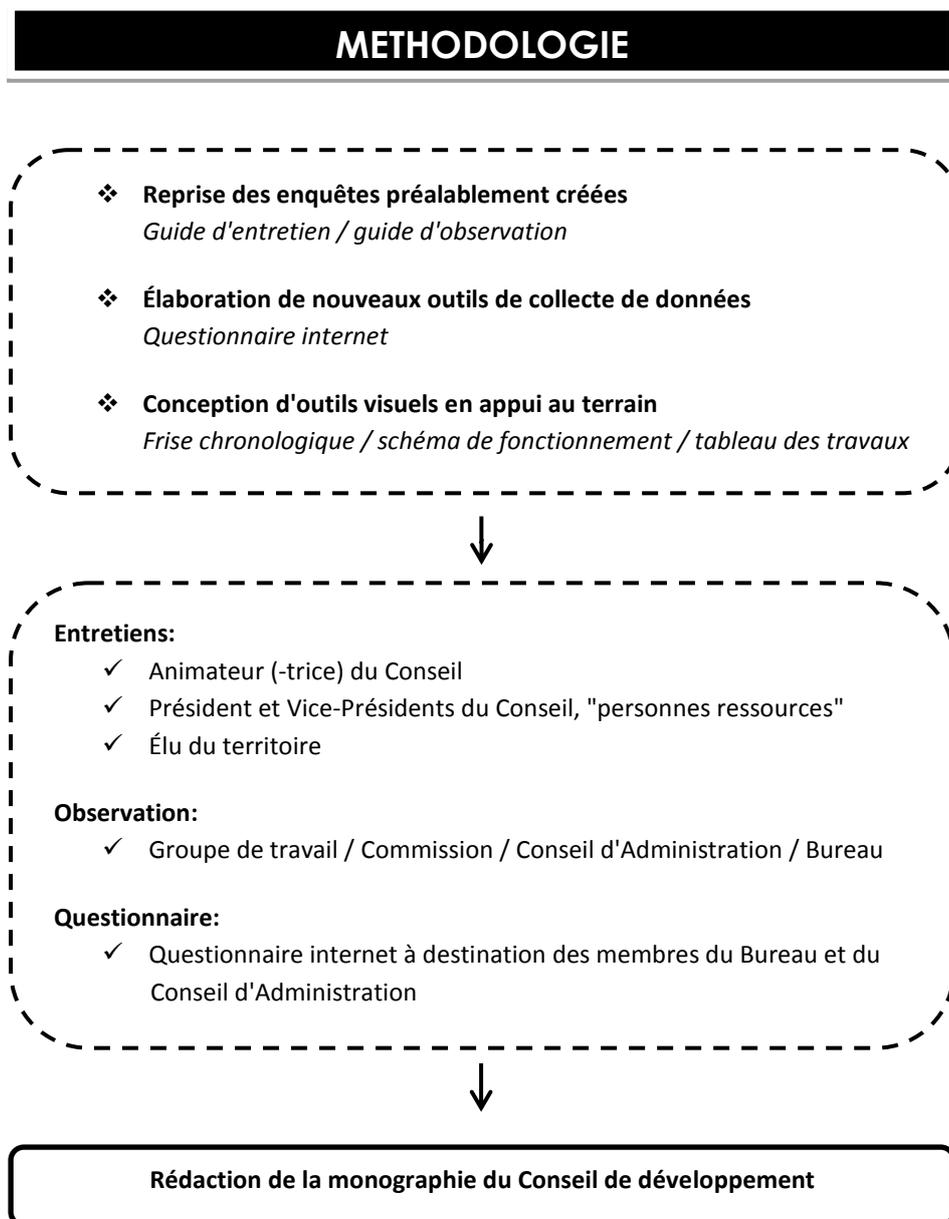
Dans un second temps, la monographie propose de décrire son fonctionnement et son organisation. Sa composition ainsi que ses méthodes de travail sont étudiées.

Enfin, dans un troisième temps, l'étude portera sur son image et ses méthodes de communication vers l'extérieur.

La réalisation de cette monographie a pu se faire par le biais:

- ❖ D'un entretien avec l'animatrice
- ❖ D'un entretien avec le président du Conseil + 2 autres membres du Bureau
- ❖ De l'observation d'un groupe de travail portant sur "la Transition énergétique et climat"
- ❖ De 7 réponses provenant du questionnaire en ligne à destination des membres du Bureau et du Conseil d'Administration

L'étude se base sur une méthodologie reproductible, réalisée en amont :





**LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU
PAYS DE VANNES, UNE TRAJECTOIRE
LIEE A LA FABRICATION DE SON
TERRITOIRE**

A- LA CRÉATION DU CONSEIL IMPULSÉE PAR LA LOI VOYNET MAIS POUSSÉE PAR UNE CULTURE DU DIALOGUE

Au début des années 1970, le Comité d'expansion économique du Pays de Vannes réunit en son sein différents acteurs du monde économique. Appelé à débattre et à réfléchir sur des sujets et projets du territoire, il a permis d'ouvrir et d'instaurer une culture du dialogue entre divers acteurs de milieux différents. Véritable organe de débat, il deviendra petit à petit le terreau de toute la construction qui s'acheminera par la suite en matière de réflexion intercommunale.

En 1973 est créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Vannes, qui sera remplacé par le District de Vannes en 1991 auquel succèdera enfin la Communauté d'Agglomération de Vannes en 2000. Le Pays de Vannes est mis en place en 2001 par le biais de la loi Pasqua de 1995 et de la loi Voynet de 1999.

Créé la même année, sous l'impulsion de la loi Voynet, le Conseil de développement du Pays de Vannes voit donc le jour en 2001. Sa composition a été déterminée par les communes et les groupements de communes du Pays de Vannes qui ont chacun établi une liste des personnes à intégrer au Conseil. Cette liste doit tenir compte, de manière équilibrée, de la diversité des activités économiques, sociales, culturelles et associatives présentes sur le territoire.

Le rôle premier du Conseil est d'actualiser et d'approfondir les orientations stratégiques de la Charte; mais il peut également formuler des avis sur des sujets concernant l'aménagement et le développement du Pays (autosaisine). Il permet ainsi l'expression des forces vives du territoire et s'identifie à un outil de démocratie participative.

Le Conseil choisit d'être informel, afin d'éviter aux membres de se préoccuper de la gestion du budget, de l'administratif... Il s'agit d'un véritable choix afin de favoriser une légèreté administrative.

B- LA TRAJECTOIRE DU CONSEIL : UNE APPROCHE ÉVOLUTIVE DANS LE TEMPS

1- DES CHANGEMENTS DE RÉFÉRENTS TECHNIQUES

À sa création, en 2001, le directeur du Pays est l'interlocuteur entre le Groupement d'Intérêt Public et le Conseil. Cependant, ce travail nécessitant beaucoup de temps, un poste d'animation à mi-temps est créé pour s'occuper du Conseil. L'animatrice travaillant dans les locaux de ce dernier, a contribué à renforcer les liens ainsi que la connaissance et l'entraide entre les différents services et organismes

présents au sein de la structure. En 2009, une nouvelle animatrice, à mi-temps est employée par le Pays, qui laissera place à une nouvelle animatrice en 2016, toujours à mi-temps.

2- UNE ORGANISATION DES TRAVAUX QUI TEND À DAVANTAGE DE SOUPLESSE

À sa création, le Conseil met en place des collèges et des commissions afin de réfléchir sur des thématiques. Cependant, en 2010, le Conseil connaît un essoufflement dans son activité. Rigide, le fonctionnement en commissions et en collèges ne parvient plus à attirer ni à motiver les membres. Pour pallier à cela, le Conseil lance une réflexion afin d'établir une nouvelle méthode de travail. L'idée qui en ressort est alors de fonctionner en mode projet, avec 2-3 thématiques de travail, pour lesquelles un comité de pilotage est mis en place. Cela permet désormais à chaque membre de choisir la thématique sur laquelle il souhaite travailler, au lieu de la lui imposer en fonction de son collège d'appartenance (économique, culturelle...).

Cette nouvelle méthode permet une pluridisciplinarité des membres dans les thématiques, favorisant la transversalité et la complémentarité d'idées.

3- UNE RÉCENTE RÉORGANISATION DES COLLÈGES

En 2014, dans le cadre de la réflexion autour de l'ingénierie territoriale du Pays de Vannes, une analyse du territoire est réalisée par un bureau d'études. En plus de réaliser un diagnostic sur l'ensemble du territoire, le bureau d'études s'intéresse également au Conseil de développement du Pays de Vannes et notamment à sa représentativité. Suite à cette étude, le Conseil se réinterroge sur son renouvellement et son organisation. Ainsi, en fin d'année, le Conseil se renouvelle.

Le Conseil choisit alors de s'orienter vers la création de nouveaux collèges en se basant sur les principes du développement durable et non plus sur le statut des structures membres (collège associatif, collège des personnes qualifiées...):

- Collège économique et tourisme
- Collège social et santé
- Collège culture, loisirs et activités sportives
- Collège environnement et aménagement du territoire
- Collège éducation, formation et jeunesse
- Collège des autres acteurs du territoire

Cette étude, qui a fortement été incitée par la Région a permis d'avoir une vision du territoire de demain et d'anticiper les changements à venir, notamment dans le cadre de la loi NOTRe et la fusion des intercommunalités.

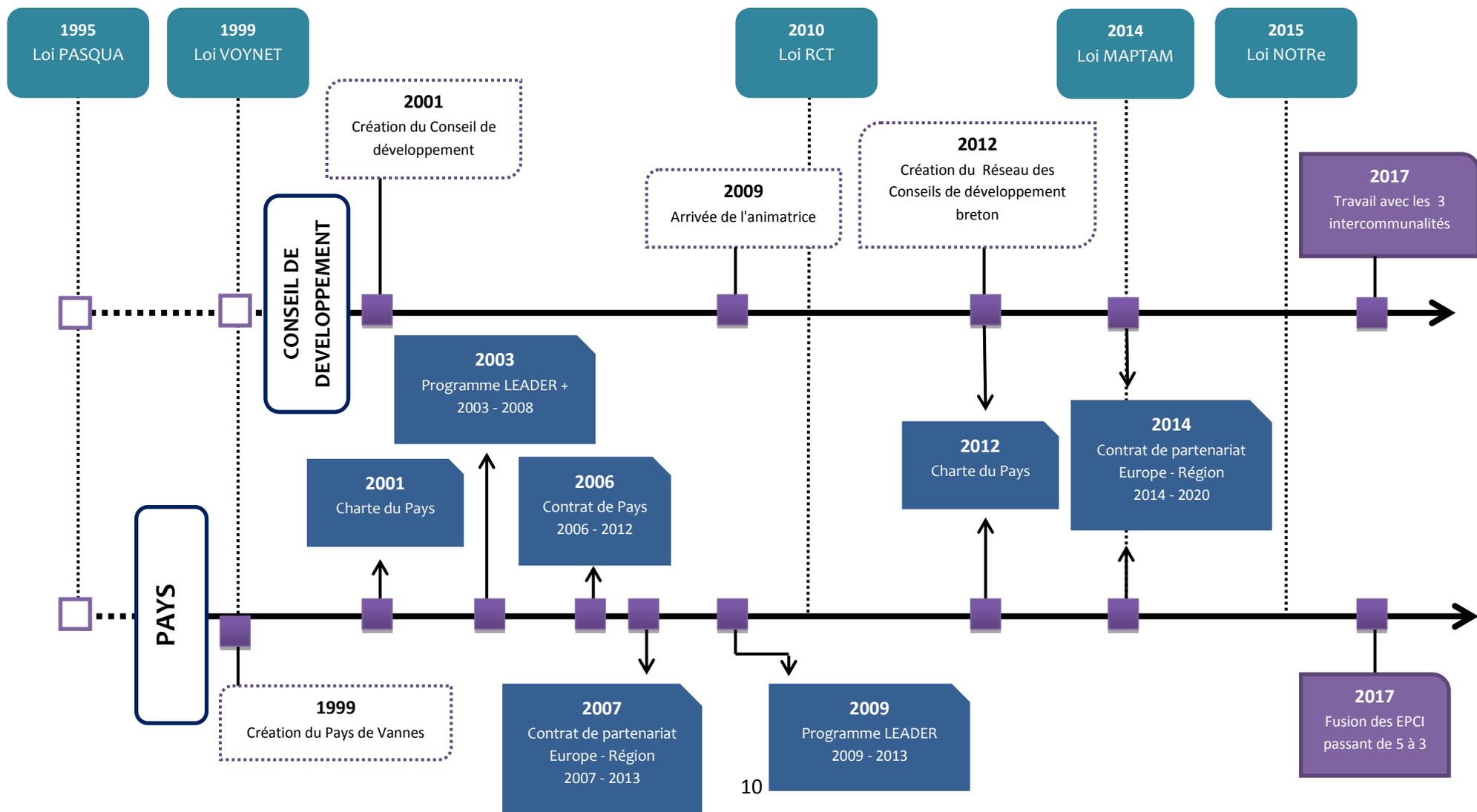
4- UN BUDGET MOUVANT, AVEC DES FINANCEURS DONT LE POIDS VARIE

Le budget du Conseil s'élève globalement à 35 000€. Inclus dans le budget du Pays, il perçoit 25 000€ de la Région Bretagne et 10 000€ des 5 intercommunalités du territoire. Néanmoins, l'aide financière supplémentaire allouée depuis 2014 par la Région n'a pas permis au Conseil d'augmenter ses moyens. En effet, du fait de ce renfort budgétaire, les intercommunalités ont diminué leur financement.

Si le Conseil juge qu'il dispose suffisamment de moyens pour mettre en place ses actions, le temps consacré à l'animation est en revanche ce qui lui fait le plus défaut. Il aimerait disposer d'un temps complet afin d'avoir une animation quotidienne du Conseil plus suivie et plus poussée.

HISTORIQUE ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Conseil de développement du Pays de Vannes



A large, stylized grey number '2' is positioned in the background of the page. The text is overlaid on the lower part of this number.

**LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT,
UNE INSTANCE DE DIALOGUE
SOCIAL**

A- UNE VISION DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE FAITE POUR LES CITOYENS MAIS DES VALEURS CONSTRUITES AUTOUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE

1- LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE VUE PAR LE CONSEIL : UNE MOBILISATION CITOYENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La démocratie participative n'est pas l'expression d'un pouvoir pris par une poignée d'individus. C'est l'expression d'une réflexion collective provenant d'acteurs différents du territoire. Mobiliser les citoyens permet ainsi de faire émerger des idées nouvelles et de faire remonter leurs besoins. En effet, il est indispensable de connaître le ressenti des populations pour réaliser un développement du territoire cohérent avec leurs besoins et leurs attentes. De plus, aujourd'hui, les citoyens veulent avoir la possibilité de s'exprimer et d'émettre des idées, une opinion, un souhait, etc. C'est pour répondre à cela que des instances de démocratie sont mises en place.

La vision de la démocratie participative du conseil de développement est différente de celle des élus (réunion publique...). De par son fonctionnement, la démocratie participative s'inscrit à une échelle et à une temporalité plus large, permettant à la société civile de s'autosaisir et d'être acteur de son territoire

2- DES VALEURS BASÉES SUR L'ÉCOUTE ET LA VISION À LONG TERME

Ne représentant aucune étiquette politique, le Conseil se caractérise comme une instance de démocratie, où chacun peut s'exprimer librement, quel que soit son statut, sa sensibilité, etc.

Le Conseil se base sur la participation de la société civile organisée, ce qui signifie que seules les personnes engagées dans l'économie locale, dans une structure ou dans une association, peuvent devenir membres du Conseil. Par cette composition, le Conseil souhaite que ces acteurs socio-économiques puissent suivre de plus près les politiques locales et mener des réflexions pour le développement de leur territoire. De par leurs compétences et leurs connaissances, ils sont des acteurs intéressants pour mener des débats autour de thématiques diverses. Ce mélange de profils favorise les idées nouvelles ainsi que la mise en réseau.

Les membres sont alors amenés à produire des réflexions sur des sujets donnés. Ces thématiques sont souvent choisies en fonction des problématiques du territoire. À la différence des élus, le Conseil aspire à "examiner les décisions avant que celles-ci ne soient prises".

La vision prospective est également importante aux yeux du Conseil. Il s'applique à l'insérer dans la majorité de ses projets, à l'instar des travaux sur le "Nautisme" et le "Vieillessement", qui ont tous deux permis aux membres de se projeter à 10 ans. Cette vision à long terme tend à projeter la population dans le territoire de demain, sur une échelle pertinente, qu'est le Pays.

Si aujourd'hui, les attentes et l'envie de travailler ensemble sont les mêmes qu'auparavant, les formes de participation ont quant à elles évolué. L'arrivée d'internet et des réseaux sociaux ont transformé les modes de participation et de communication. Mobiliser et communiquer prend alors des aspects différents. Si les valeurs du Conseils restent les mêmes, son fonctionnement doit quant à lui évoluer avec le temps.

3- LES VALEURS DES MEMBRES: DES VALEURS IDENTIQUES À CELLES DU CONSEIL

Au résultat d'un questionnaire internet, mené en 2016 dans le but de connaître la perception personnelle des membres sur le Conseil, nous avons pu observer les raisons qui les ont poussés à intégrer le Conseil, ainsi que les raisons qui les amènent aujourd'hui à y rester.

Les membres ont choisi d'intégrer le Conseil de développement pour représenter la société civile et participer aux débats du territoire. Lieu d'échanges et de rencontres, le Conseil permet à des acteurs d'horizons différents, de travailler sur des sujets liés à leur territoire. Cette diversité des acteurs, apporte des idées variées et innovantes.

Si les membres intègrent également le Conseil, c'est qu'ils ont été, en amont, sollicités par leur structure ou qu'ils souhaitent représenter leur association.

Trois raisons sont fréquemment évoquées par les membres pour justifier leur investissement :

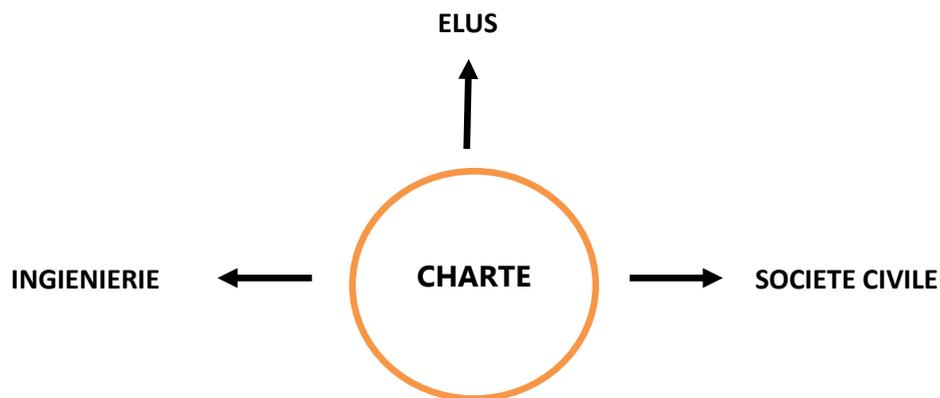
- 1-** Dialoguer pour élaborer des solutions aux problématiques du territoire
- 2-** Pallier à la faible implication des citoyens dans la vie locale, en représentant une structure
- 3-** Faire connaître leur propre structure

B- LA COMPOSITION DU CONSEIL : LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le Conseil de développement est composé de 69 membres. Cependant, il est important de distinguer les membres inscrits des membres investis. En effet, seulement une trentaine est réellement investie au sein du Conseil, et participe régulièrement aux comités de pilotage.

Les collègues, au nombre de 6, ont été remaniés en 2014. Ils sont désormais basés sur les principes du développement durable, facteur essentiel pour un développement cohérent du territoire. Cette diversité des sujets permet à chaque membre de s'investir sur la thématique de son choix.

Le Conseil n'intègre pas les élus dans sa composition. En effet, le territoire se structure autour de la Charte de territoire qui se trouve co-construite par les techniciens, les élus et la société civile. Ces trois catégories sont indispensables pour le bon équilibre de la Charte, mais chaque individu a un rôle et ne peut empiéter sur celui de l'autre. Selon le Conseil, ils ne peuvent donc pas être "à deux endroits à la fois." :



Au vu de la loi NOTRe, les élus communautaires ne peuvent être membres du Conseil de développement du Pays de Vannes.

En revanche les élus peuvent participer aux comités de pilotage du Conseil en tant que partenaires extérieurs, mais gardent un rôle consultatif. Leur présence est importante afin d'assurer un travail complémentaire entre les deux types d'acteurs, et d'éviter les répétitions sur les réflexions. Si leur présence est appréciée, elle peut parfois bloquer certains débats et balayer d'un revers de mains certaines idées proposées par le Conseil.

Depuis sa création en 2001, le Conseil a fait le choix d'organiser principalement sa composition, autour des représentants de structures et d'associations, à l'exception notable des personnes

qualifiées. Ces dernières, non membres d'une structure, peuvent, contrairement aux "citoyens", être membres du Conseil. Cependant, aucun critère n'est réellement défini pour caractériser ces membres. Ce sont, en général d'anciens élus ou représentants de structures, ayant fait partie du Conseil et désormais à la retraite, et souhaitant continuer à participer aux réflexions. Ils apportent, leur savoir et leur mémoire au Conseil.

Les citoyens, à titre individuel, ne peuvent, non plus, être membres du Conseil, du fait que ce dernier privilégie la société civile organisée.

1- UNE DIFFICULTÉ À RENOVELER LES MEMBRES

Le Conseil ne communique pas à l'extérieur. Il ne lance pas d'appel à candidatures. Les membres viennent alors d'eux-mêmes, la communication se faisant davantage par les membres, via le bouche-à-oreille. Néanmoins, cela complique l'adhésion de nouveaux adhérents.

Ainsi, au niveau de ces membres, le Conseil souffre d'un manque de renouvellement. En effet, comme ce sont toujours les mêmes qui participent et qui sont sollicités, cela peut engendrer, de la part de ces membres, une lassitude ou une perte d'assiduité dans les comités de pilotage. Les nouveaux membres rencontrent parfois des difficultés à appréhender le fonctionnement du Conseil, et tendent à penser que seuls des experts peuvent contribuer aux réflexions. Ils ne se sentent donc pas toujours légitimes pour participer ou contribuer aux travaux.

Il n'existe pas de durée, minimale ou maximale, pour l'adhésion des membres. Lorsqu'une structure souhaite adhérer, sa candidature est soumise au Bureau, qui accepte ou non, son adhésion. Il est possible d'adhérer au Conseil en cours d'année.

Il n'existe également aucune durée maximale pour le président. Si son implication et son investissement sont soulignés, la possibilité d'une présidence tournante est proposée par certains membres. En effet, sa présence depuis 2009 peut biaiser la vision du Conseil par les élus, qui peuvent plus l'associer à la seule image du Président plutôt qu'à l'ensemble de ses membres.

2- LES RÉFLEXIONS SUR LA COMPOSITION SE POURSUIVENT

Ainsi, aujourd'hui, la composition du Conseil est remise en discussion à travers le comité de pilotage "Quel Pays en 2017 ?". En effet, le Conseil estime qu'il y a des éléments à faire évoluer dans la représentativité, à la fois géographique et concernant le type de membres. Le but serait alors de faire connaître le rôle du Conseil afin d'élargir le nombre de ses membres. Cependant, cela reste pour

l'instant difficile, du fait que le Conseil ne dispose pas d'outil de communication et manque de moyens pour en créer.

QUESTIONNEMENT

- Le Conseil se définissant comme une instance de démocratie participative, la définition faite de cette dernière souligne la participation citoyenne au politique local. Cependant, le Conseil de développement du Pays de Vannes n'intègre pas les citoyens à ses groupes de travail. Cette contradiction peut aussi s'exprimer au travers des personnes qualifiées. En effet, en choisissant d'intégrer uniquement la société civile organisée, pourquoi des acteurs extérieurs, dites personnes qualifiées, peuvent-ils à titre personnel intégrer le Conseil ?
- Lors des groupes de travail, les membres ne s'expriment pas toujours au nom de leur structure mais parlent aussi en tant qu'individu. Justement, le Conseil cherche à creuser et à avoir la vision individuelle des membres. Néanmoins, en exprimant leurs avis et expériences personnelles, en quoi les membres sont-ils plus légitimes à participer que des citoyens lambda ?
- Dans sa structuration, le Conseil manque d'associations et de structures culturelles, loisirs et sportives. En effet, seule une association est présente. Cela peut s'expliquer par le fait que, malgré la présence d'un collègue "cultures, loisirs et activités sportives", aucune commission n'a porté sur ces thématiques. Pourtant, il existe une véritable vitalité culturelle sur le territoire de Vannes. Élargir les thématiques pourrait favoriser l'arrivée de nouveaux adhérents.

C- UNE MÉTHODE DE TRAVAIL SOUPLE MAIS BASÉE SUR UNE DÉMARCHE

L'organisation de travail du Conseil s'articule autour des comités de pilotage. Ces derniers sont animés par des membres référents ainsi que par l'animatrice. L'organisation des réunions et l'utilisation des supports ne sont pas imposées, chaque individu fonctionnant selon son envie et sa sensibilité. De plus, les membres étant bénévoles, le Conseil ne souhaite pas instaurer une organisation qui pourrait ne pas leur convenir.

La fréquence des réunions varie selon les projets, mais de manière générale, les comités de pilotage se réunissent en moyenne tous les 2 mois. Ils sont composés d'environ 15-20 membres, mais en réunion, sont présents en général une dizaine de membres. En revanche, si les membres ne

participent pas toujours aux comités de pilotage, le projet est quant à lui bien suivi, puisqu'il y a des retours suite à l'envoi des comptes rendus. L'animatrice est chargée de fixer l'ordre du jour ainsi que les dates de réunions avec les référents des comités de pilotage et le président.

Tous les travaux suivent une démarche commune :

- 1- La définition d'un sujet, choisi par les membres du bureau
- 2- La désignation d'un ou deux membres du Bureau référents qui doivent assurer l'animation et le suivi du comité de pilotage avec l'animatrice
- 3- Un délai afin de se fixer un objectif
- 4- Un rendu sous forme d'une brochure et d'un film. Ces supports sont ensuite mis en ligne sur le site internet du Pays de Vannes

En plus de cette démarche, le Conseil fait parfois appel à des experts afin d'avoir un avis plus professionnel sur les différentes thématiques.

ORGANISATION INTERNE DU CONSEIL

L'organisation du Conseil se structure autour de l'Assemblée Plénière, du Bureau et de l'Animatrice.

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

L'Assemblée Plénière réunit tous les membres du Conseil. Ses derniers votent, lors de cette assemblée, pour l'élection du Bureau. Elle permet également de diffuser les informations ainsi que le bilan des comités de pilotage. Il y a très peu d'Assemblée Plénière, la dernière datant de 2014 pour l'élection du nouveau Bureau.

LE BUREAU

Le Bureau est composé, selon le règlement intérieur de 10 à 20 membres élus à titre personnel pour 3 ans:

- ❖ 1 Président
- ❖ 14 membres représentatifs des six collèges et des 5 intercommunalités élus en 2014

À travers ces membres, les six collèges et les cinq intercommunalités doivent être représentés. Le Président est élu à bulletin secret tandis que les autres membres sont élus à main levée, sur la base du volontariat. Il est l'organe central du Conseil. Il est chargé de la création des commissions, mais aussi de faire le point et le lien entre ces dernières. Il s'informe également des actualités du Pays et du Comité Unique de Programmation (CUP). Il se réunit environ tous les 2 mois.

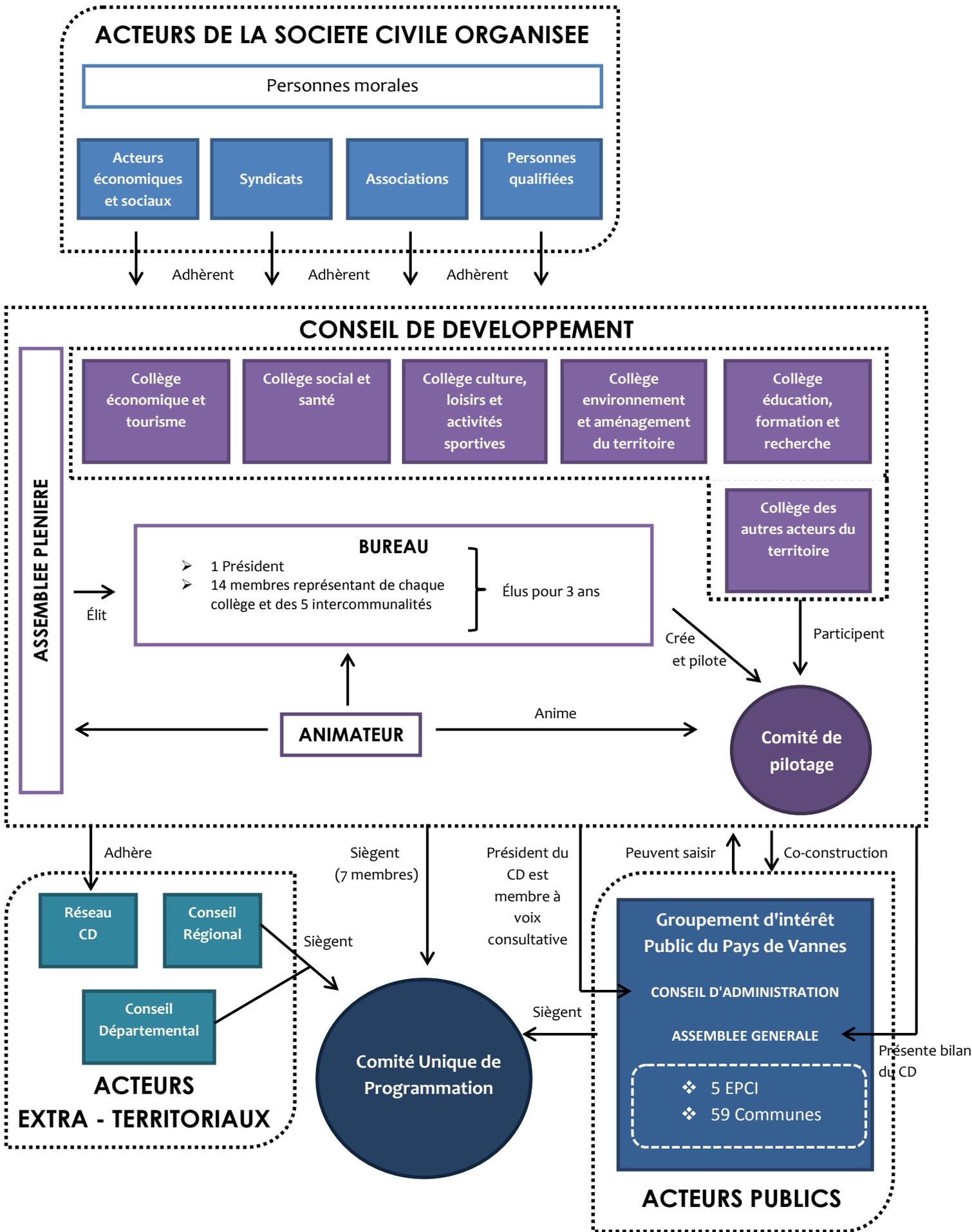
L'ANIMATRICE

L'animatrice est arrivée en début d'année 2016, suite au départ de l'ancienne animatrice. Salariée du Pays de Vannes, elle est à 0.5 ETP. Son rôle consiste à animer les comités de pilotage, à assurer la rédaction des comptes rendus et à gérer l'administratif du Conseil.

Cependant, avec son mi-temps, l'animatrice manque de temps pour assurer toutes ses missions. Ainsi, l'idéal serait d'augmenter son temps ou que les membres s'impliquent davantage dans l'animation des travaux.

Elle est essentielle pour la coordination du Conseil. En effet, lors de la transition des deux animatrices, le Conseil s'est retrouvé en "stand-by". L'animatrice pense alors qu'il faudrait que les référents du Bureau prennent davantage un rôle de pilote.

Schéma de fonctionnement du Conseil de développement du Pays de Vannes



D- DES TRAVAUX ENCORE PEU RECONNUS

Avec ses travaux, le Conseil se donne pour objectif d'anticiper pour appréhender les problématiques à venir et d'apporter sa réflexion pour nourrir celle des élus. Son rôle consiste donc à accompagner les élus dans les projets de la vie locale.

Ses travaux sont en général des autosaisines. En effet, les élus ne connaissant pas assez le Conseil, peu de saisines sont réalisées.

Les sujets sont choisis par les membres du Bureau. Pour ce faire, ils s'appuient sur 2 éléments complémentaires :

- 1- Leur propre connaissance et appréhension du territoire et de ses enjeux
- 2- Leur cohérence avec les enjeux régionaux, avec une veille sur les travaux du CESER et les travaux menés par les autres Conseils de développement bretons

Le thème de l'auto-saisine est ensuite soumis, pour validation, au président du Pays.

Les travaux sont généralement rendus sous forme d'une plaquette, accompagnée d'un film. Ils sont ensuite transmis aux élus. Toutefois, le Conseil étant peu connu des élus, ces derniers ne savent pas d'où proviennent les documents transmis. Cela peut alors être une des raisons du faible impact des travaux du Conseil sur le territoire. Ainsi, il serait intéressant que le Conseil dispose d'une plaquette le présentant, qu'il pourrait ensuite transmettre.

Les travaux étant peu reconnus, ils n'ont pas réellement aboutit à des projets concrets sur le territoire. Cependant, ces derniers ont néanmoins généré des impacts indirects. En effet, de par les comités de pilotage, une mise en réseau d'acteurs s'est organisée. Ainsi, aujourd'hui, certains acteurs ont entamé des relations économiques par le biais du Conseil de développement, notamment sur le projet "Nautisme" (2015).

Certains projets menés actuellement par le Conseil durent depuis environ 2 ans. Idéalement, l'animatrice aimerait qu'ils se terminent en fin d'année afin d'éviter un essoufflement de la part des membres et relancer de nouveaux sujets pour redonner un nouveau souffle au Conseil. Impulser de nouveaux thèmes pourrait également permettre d'attirer de nouveaux membres.

À travers son comité de pilotage "Quel Pays en 2017 ?", le Conseil aimerait organiser des soirées débats avec la population. En effet, avec la fusion des EPCI passant de 5 à 3 intercommunalités sur le territoire, le Conseil estime qu'il lui est plus facile d'expliquer ces changements futurs que si cela est

réalisé par les élus. Représentant la société civile, les membres ne représentent aucun parti politique. Cela peut être mieux perçu du fait qu'ils ne représentent aucun pouvoir et qu'ils sont des citoyens à part entière pouvant expliquer les fusions avec des expressions simples et compréhensibles. Cependant, les élus sont invités afin qu'ils entendent les réactions des participants. Le Conseil a alors un rôle de relais auprès des élus.

Disposant de plusieurs points communs avec le Pays d'Auray (PNR, FEAMP, Centre hospitalier, emplois...), les deux Conseils de développement sont attentifs aux sujets que l'autre traite. Le Conseil de développement du Pays de Vannes aimerait davantage collaborer avec celui du Pays d'Auray, d'autant plus que l'ancienne animatrice du Conseil du Pays de Vannes est désormais au Conseil du Pays d'Auray. Néanmoins, la distance peut être un frein à cette collaboration.

NOM DU PROJET	THEMATIQUE	OBJECTIF DU PROJET	DATE DEBUT	DATE FIN	PROJET
2001					
Charte du Pays de Vannes	Stratégie de développement	Élaboration de la Charte	2001	2001	Avis sur la Charte
2002					
Emploi / Formation	Emploi		2002	2002	Préfigurer la mise en place d'une animation emploi/formation sur le Pays de Vannes
Développement des NTIC	Stratégie de développement		2002	2002	
Infrastructures	Stratégie de développement		2002	2002	Positionnement sur les projets d'infrastructures (gare de Vannes, aéroport Notre-Dame des Landes...)
Services à la personne	Social		2002	2002	Réalisation d'un diagnostic sur l'hébergement et le maintien à domicile des personnes âgées et sur l'offre de la structure pour la petite enfance
Gestion de l'espace	Stratégie de développement		2002	2002	Réflexion sur le SCOT, la notion de Pays Maritime et le Développement Durable
Culture	Culture		2002	2002	Étude de l'offre culturelle pour une mise en réseau des équipements culturels

2003

La crise de la filière avicole	Environnement		2003	2003	
Formations supérieures	Éducation		2003	2003	Diagnostic sur l'offre de formations supérieures
Aménagement et gestion de l'espace	Environnement		2003	2003	Organisation d'un colloque sur " l'aménagement et la gestion de l'espace du Pays de Vannes"

2004

Territoire ruraux	Stratégie de développement		2004	2004	Organisation d'un colloque sur " l'avenir des territoires ruraux " avec l'intervention de la DATAR et de l'Union Nationale d'Animation LEADER +
--------------------------	----------------------------	--	------	------	---

2012

Charte du Pays de Vannes	Stratégie de développement	Actualiser la Charte du Pays	2012	2012	Actualisation de la Charte Accompagnement des collectivités dans la définition du projet de territoire
---------------------------------	----------------------------	------------------------------	------	------	---

2013

Nautisme	Maritime	Voir comment le nautisme s'inscrit au sein du territoire	2013	2014	Auto-saisine Organisation de 3 cafés-débat sur le nautisme Réalisation d'un questionnaire de satisfaction sur les cafés-débat Auditions de 5 acteurs du territoire Réalisation d'un film sur les acteurs du territoire
-----------------	----------	--	------	------	---

					Organisation d'une conférence pour présenter le bilan des actions
Vieillesse et prise en charge des personnes âgées	Social	Connaître les problématiques du vieillissement	2013	2014	Auto-saisine Réalisation d'un questionnaire à destination des élus pour préciser les thèmes de la réflexion Organisation d'un colloque pour favoriser les échanges entre les élus et les partenaires de la santé Organisation d'une conférence sur les pistes d'actions envisagées Audition de 3 acteurs du territoire
Méthodes d'animation	Organisation CD		2013	2014	Mise en place d'outils d'animations innovants au sein du Conseil
2014					
Parc naturel Régional	Environnement		2014		Travaux communs avec le Conseil de développement du Pays d'Auray Aujourd'hui en pause
Sœur de la charité	Social		2014	2014	Organisation de rencontres sur la mise en place d'un foyer logement Mise en place de 2 réunions

La jeunesse	Jeunesse	Voir les rapports entre la participation et les jeunes	2014	2017	Auto-saisine Action commune avec la ligue de l'enseignement, le réseau des Conseils de développement et le Chaire de Recherche sur la jeunesse de Rennes Rencontre avec des groupes de jeunes et des structures jeunesse Réalisation d'un dossier "Mesure de l'attractivité" par un groupe d'étudiants de l'UBS
2015					
La transition énergétique et le climat	Environnement		2015	2015	Sollicitation du CESER Bretagne Organisation d'une journée d'échange Réalisation d'un film
Les nouvelles formes d'économie	Économie		2015	2016	Aujourd'hui en pause
L'évaluation des politiques publiques	Politique		2015	2016	Apprentissage d'un nouveau rôle
2016					
Quels Pays en 2017?	Stratégie de développement	Voir l'avenir du Conseil de développement en 2017 (loi NoTRE)	2016		Réflexion sur le devenir du Conseil de développement



**QUELLE IMAGE LE CONSEIL
REFLÈTE-T-IL À L'EXTÉRIEUR ?**

A- LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR SE RENDRE VISIBLE SUR LE TERRITOIRE

1- UNE COMMUNICATION INTERNE BIEN FICELÉE

L'animatrice est en charge de la communication interne du Conseil et de l'organisation des groupes de travail. Pour cela, elle réalise une veille informatique qu'elle transfère sur un Google drive. Ces documents sont ensuite visibles et utilisables pour l'ensemble des membres.

De plus, elle constitue le relais entre l'ensemble des membres. Afin d'associer de les associer au mieux au sein de tous les groupes de travail, elle leur envoie à tous les comptes rendus de chaque groupe, permettant ainsi aux membres de se tenir au courant de l'actualité du Conseil. Elle transmet également des informations concernant le Pays et le Réseau des Conseils de développement Bretons.

Intégré au Pays, le Conseil travaille énormément avec lui. Les comptes rendus du Bureau sont ainsi transmis au Président du Pays afin qu'il soit au courant des comités de pilotage mis en place. Un bilan annuel de l'ensemble des activités est ensuite présenté lors de l'Assemblée Générale du Pays, permettant aux élus de connaître les actions du Conseil et de mettre en avant des projets pouvant les intéresser. Les membres du Conseil sont invités lors de cette Assemblée, et le Président du Conseil est également membre avec voix consultative du Conseil d'Administration du Pays.

Cette démarche est mise en place depuis la création du Pays, puisque de fait, il s'agit d'un service interne au Pays, justifiant la présence du Président du Conseil dans les instances. En revanche, suite à la demande de certains élus lors de la dernière Assemblée Générale, l'animatrice envoie désormais systématiquement les comptes rendus de Bureau à l'ensemble des membres du Conseil d'administration du Pays.

Lors de la diffusion de documents officiels, le Conseil doit les transmettre au Président du Pays afin qu'il donne son accord préalable.

QUESTIONNEMENT

- Les informations transmises par l'animatrice circulent-elles au-delà des membres ? La structure / association engagée transmet-elle ces comptes rendus à l'ensemble de ses employés / adhérents ?

2- MAIS UN MANQUE DE VISIBILITÉ VERS L'EXTÉRIEUR

Le Conseil souffre d'un manque de communication, qu'il s'agisse de la visibilité de ses travaux ou de sa méconnaissance auprès de certaines structures sur le territoire.

Ses travaux sont consultables sur le site du Pays de Vannes via les "actualités". Ils sont donc peu visibles pour le public.

Ils sont envoyés aux élus ainsi qu'à des structures susceptibles d'être intéressées par le sujet. Ce moyen représente une occasion pour le Conseil de se faire connaître auprès de nouvelles structures. Néanmoins, lorsqu'il diffuse ses travaux sous forme de livret, aucun autre élément n'est transmis afin de présenter ses missions. Les structures ne savent pas d'où proviennent ces documents et peuvent engendrer un intérêt moindre des travaux du Conseil.

Le Conseil n'entretient aucun lien avec les Conseils de quartier ou citoyen. Ils ne travaillent pas ensemble du fait des échelles et des enjeux différents. En revanche, il entretient des rapports avec la Région et les élus, notamment au travers de la présence de ses membres au CUP. Ce comité représente l'occasion d'être vu par les élus de la Région et du Département.

B- UNE PLUS-VALUE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT DIFFICILE À CERNER PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

" CETTE PARTIE A ÉTÉ CONSTRUITE AVEC LE PRESIDENT DU PAYS, PAR LE BIAIS D'UN ENTRETIEN "

1- DES MISSIONS BIEN COMPRISES, MAIS UN RÔLE À REDÉFINIR

Le Conseil est perçu par les élus comme une instance prospective œuvrant à l'intérêt général et au développement du territoire. Il a pour but d'être en phase avec le terrain et d'être détaché de toute influence politicienne. Il a une liberté d'action et d'intervention qui ne le contraint pas dans ses propos et peut se projeter sans se sentir engagé politiquement.

Si les missions du Conseil sont claires, sa constitution l'est cependant un peu moins pour les élus. En effet, le Conseil se place en opposition avec la décision des élus. Ces derniers, élus démocratiquement par la population, représentent leur territoire. Ainsi, le Conseil vient injecter un avis au sein d'une structure qui est déjà démocratique. De plus, les membres du Conseil expriment qu'ils représentent la société civile, ce qui entendrait que les élus ne le soient pas. Ces derniers pensent que le Conseil est une instance fragile mais qui fonctionne par l'investissement de ses membres mais aussi par la redistribution des fonds territoriaux provenant de la Région.

Les élus expriment la crainte que le positionnement du Conseil soit idéologique; que celui-ci se transforme en groupe de pression et qu'il soit dans la revendication syndicale au sens péjoratif du terme. Ils appréhendent que sous un habillage de "bien commun", le Conseil tend à devenir un groupe de pression.

En effet, le Conseil n'a pas de véritable statut, il est informel. Si cette organisation fonctionne bien dû aux bonnes relations qu'entretiennent le Président du Pays et le Président du Conseil et à sa composition équilibrée, les élus s'interrogent néanmoins sur son poids. En effet, ces derniers se demandent comment une instance qui n'a aucun statut puisse avoir du poids au niveau territorial ? Du fait que les membres n'ont pas été élus, quels intérêts défendent-ils ?

Malgré que le Conseil soit un bon moyen d'associer la société civile aux réflexions, son rôle et son statut doivent être clairement défini. Néanmoins, par son statut apolitique, il est plus facile pour un Conseil d'être un agitateur d'idées, qui ne possède pas les contraintes des élus. Il doit être soutenu par des membres solides, capable de fédérer un projet qui se traduit par la charte du Pays.

2- UNE RELATION AMBIGUË ?

Si le Pays entretient de bonnes relations avec le Président du Conseil, ce dernier est néanmoins intégré au Pays par l'obligation de la loi. Sa création s'est réalisée dans un premier temps davantage par contrainte plutôt que par une réelle volonté. Cependant, aujourd'hui, le Conseil est intégré et fonctionne bien avec le territoire.

Faisant partie du Pays, le Président du Conseil est invité au Conseil d'Administration de celui-ci.

❖ COMITE UNIQUE DE PROGRAMMATION "Enquête internet membre"

La moitié des voix a été donné à la société civile au CUP par la Région. Il s'agit d'un bel effort de la part des élus mais la majorité des projets sont portés par les collectivités. La société civile ne peut qu'émettre des avis d'opportunité sur les projets des élus et les citoyens n'ont pas réellement accès à ces financements à moins qu'une collectivité s'implique dans leur projet.

3- UN CHOIX AFFIRMÉ DE NE PAS SAISIR LE CONSEIL

Le Pays ne saisit pas le Conseil puisque son calendrier ne correspond pas à celui de ce dernier. Le Conseil à davantage de temps pour traiter les sujets et mener des réflexions. Malgré que les thématiques évoquées par le Conseil soient en adéquation avec ce qu'attend le territoire, les deux instances n'ont pas le même calendrier, ni les mêmes exigences et priorités. Si leur rôle est complémentaire, il ne faut cependant pas se substituer l'un à l'autre.

Les autosaisines sont pertinentes et permettent d'alimenter les réflexions, mais les élus se posent néanmoins la question de qui est réellement derrière. Ils craignent que parfois, le Conseil soit " 1 personne" qui donne son avis et le partage au sein du Conseil, puis qui le renvoie comme étant l'avis du Conseil.

4- UN STATUT À RÉAFFIRMER

Avec le changement de statut des Conseils, il est essentiel de cadrer leur fonctionnement afin de ne pas alourdir le dispositif politique. En effet, les Conseils ne sont pas assez cadrés par la loi, ils sont trop aléatoires et dépendent principalement des membres.

En général, le bon fonctionnement d'un Conseil ne tient pas à grand-chose. Celui du Pays de Vannes fonctionne du fait qu'il soit piloté par de fortes personnalités mais aussi parce que le Pays ne s'y oppose pas et l'aide à se constituer. En effet, le Président du Pays a eu un droit de regard sur la constitution du Conseil, quant à ses membres et ses collègues. Si officiellement les Pays et les intercommunalités n'ont aucun pouvoir sur la composition du Conseil, il est préférable, pour le Pays, de pouvoir exprimer son avis, afin d'éviter que cela ne se transforme en opposition.

Au vu de la loi NOTRe, la multiplication des Conseils, au sein du territoire, n'est pas nécessaire pour assurer une meilleure démocratie participative; il ne faut pas créer pour créer.

CONCLUSION

Créé par la loi Voynet de 1999, le Conseil de développement du Pays de Vannes s'inscrit néanmoins dans une longue démarche de développement du territoire, exprimé par une culture du réseau d'acteurs locaux.

C'est ce dialogue préexistant qui a conduit le Conseil à se constituer un réseau dynamique et un groupe de membres investis. Ses membres sont bénévoles et constituent une véritable force du fait qu'ils soient motivés et engagés. Travaillant à l'échelle du Pays, il tend à construire collectivement une vision prospective. Cependant, l'animatrice aimerait que les échanges soient moins consensuels et se dirige plus dans une démarche de "conflit constructif" afin d'alimenter davantage les débats.

Il joue un rôle d'intermédiaire entre les élus et les acteurs locaux de par son discours non politisé. Cependant, si ses relations avec le Pays sont cordiales, ce dernier ne le saisit pas pour autant. De plus, le Conseil manque de reconnaissance de la part des élus, vis-à-vis de ses travaux, auxquels il n'a aucun retour.

Ne réalisant aucune ou très peu de communication extérieure, les actions du Conseil n'atteignent pas les populations, entraînant une méconnaissance des Conseils de développement sur le territoire. Cela peut expliquer la faible implication de nouveaux membres au sein du Conseil. Si ce dernier soulève la problématique de la mobilisation des acteurs locaux, l'objectif est désormais de trouver de nouveaux moyens ou d'élaborer une nouvelle organisation pour attirer de nouveaux membres.

Néanmoins, sa composition est encore à définir précisément. Seules les structures et associations du territoire peuvent être membres, à l'exception des personnes qualifiées. Ces personnalités ne représentant officiellement aucun statut sont présentes du fait de leur motivation à continuer les réflexions des groupes de travail (ancien membre) ou du fait de leur expérience enrichissante. De plus, aujourd'hui amené à davantage s'exprimer sur leurs ressentis personnels, les membres présents sont-ils plus légitime que les citoyens à s'étendre sur des sujets du territoire ?

L'avenir du Conseil de développement du Pays de Vannes dépend de son nouveau statut, modifié par l'article 88 de la loi NOTRe mais aussi de sa démarche, de sa composition, de son fonctionnement, etc. C'est tout un ensemble qui le structure et qui le prépare à son avenir.

En se positionnant dorénavant sur l'échelle des intercommunalités, le Conseil ne sait pas encore s'il sera le Conseil de Vannes Agglomération ou le Conseil de l'ensemble des intercommunalités du territoire. Néanmoins, le Conseil ne voit pas d'intérêt à multiplier les instances puisqu'il forme, à ce jour, un réseau cohérent ayant l'habitude de travailler ensemble. De plus, éprouvant du mal à recruter de nouveaux membres, la création de nouveaux Conseils pourrait davantage fragiliser sa constitution.

Ainsi, le Conseil devra répondre aux problématiques de 4 structures; les 3 EPCI et le Pays. Avec ces modifications, il espère voir ses missions s'élargir avec des saisines, et disposer davantage de moyens pour y répondre et avoir un temps-plein concernant l'animation.

Le Conseil de développement du Pays de Vannes est serein quant à l'avenir des Conseils. En effet, la Région s'applique à les valoriser en les intégrant au contrat de partenariat et en leur allouant une enveloppe budgétaire de 25 000 € par an. En revanche, la continuité des Pays après 2020 reste en suspens. Néanmoins, la situation en Bretagne étant particulière, les Pays pourront peut-être être amenés à perdurer.

L'animatrice est amenée à penser que les instances participatives continueront à se multiplier au sein des territoires. Cependant, l'objectif est d'en faire des instances consultatives plus ouvertes, du fait qu'au travers de la société actuelle, il n'est pas sûr que l'on puisse continuer avec des instances uniquement consultatives.